

Toulouse, le 18 juin 2026

Arrêté n° A22 – 2026

Portant délégation de fonction à Monsieur Loïc GOJARD

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 ;

Arrête

Article 1 : délégation de fonction est donnée à Monsieur Loïc GOJARD, huitième Vice-Président de Réseau31, à effet d'exercer toutes attributions :

- relatives à la délégation de Christian CROUX en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci,
- relevant de l'eau brute ;

Article 2 : pour les attributions ci-dessus et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Loïc GOJARD, délégation est donnée à Monsieur François BATAILLE, neuvième Vice-Président de Réseau31.

Sébastien VINCINI

Président

